

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 65 promulguant à la Côte Française des Somalis et Dépendances :

n° 65

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
21 janvier 1939

Numéro JO
n° 507 du 28/02/1939

Date du numéro
28 février 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er,—Sont promulgués à la Côte Française des Somalis et dépendances : 1° le décret du 16 décembre 1938 relatif à la position d'expectative de retraite des fonctionnaires coloniaux ; 2° la loi du 23 décembre 1938 portant approbation 1° du traité d'amitié, de commerce et de navigation conclu à Bangkok, le 7 décembre 1937, entre la France et le Siam, ainsi que du protocole signé le même jour ; 2° de l'article la France et le Siam concernant l'Indochine signé à Bangkok le 9 décembre 1937.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal Officiel de la Colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

Hubert Deschamps,